



**Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 2 janvier 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

Parmi les jours fériés listés pour 2024, le jeudi de l'Ascension et le Jour de l'Europe tombent tous les deux le 9 mai 2024, ce qui signifie un jour férié en moins.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire :

- Est-ce que Monsieur le Ministre mène des discussions avec les partenaires sociaux au sujet de ce jour férié en moins ?
- Est-ce que Monsieur le Ministre entend accorder un jour férié ? Sous quelles conditions ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Marc Spautz
Député